

D.7 Décarboner la flotte de véhicules de gestion et de collecte des déchets

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Transports routiers - EnR&R - Gestion des déchets - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Sur Cholet Agglomération, le transport est le 2ème secteur le plus consommateur d'énergie du territoire et représente 25 % des émissions de Gaz à effet de Serre. Les véhicules particuliers sont à l'origine de la moitié des émissions de polluants atmosphériques. Pour autant, Cholet Agglomération souhaite faire preuve d'exemplarité en engageant la transition de sa flotte de véhicules vers des modèles de véhicules non et moins émissifs, y compris pour les véhicules de collecte des ordures ménagères.

Cette action se décompose en plusieurs sous-actions :

- Renouveler à mesure le parc des camions de collecte de la régie de collecte par des camions à énergie alternative (notamment BioGNV), en fonction des contraintes techniques et technologiques, et/ou par des camions plus performants d'un point de vue environnemental ;
- Renouveler une partie du parc de véhicules légers du service de gestion des déchets par des véhicules électriques ;
- Utiliser des camions de collecte à énergie alternative (biocarburant XLT), pour la partie du territoire en prestation de service pour la collecte des déchets.

Cible(s)

Elus, agents

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique
- Décarboner le secteur

Articulation avec les démarches de planification locales

Cholet agglomération s'engage en faveur de la mobilité alternative à la voiture individuelle et aux véhicules polluants au travers de son SCoT, de son PLUiH, de son PCAET et de la Politique Globale de Déplacements du territoire.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

La Loi LOM s'applique en fonction du type de véhicule concerné (véhicule léger ou véhicule lourd).

Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2031 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Elevé Organisationnelle Moyen Financière Elevé

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Chef de service gestion des déchets
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Gestion des Déchets, Direction Environnement, Centre Technique Municipal
Élu référent	Vice-Président en charge des déchets
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	URBASER (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

- Renouvellement de une à deux bennes par an, avec dans AO option obligatoire BioGNV lorsque c'est possible. Coût : 280k€ pour un camion benne BioGNV.
- Acquisition d'un véhicule électrique en 2025 et d'un second en 2028 en remplacement des véhicules thermiques. Coût : 35k€ en 2025, 40k€ en 2028.
- Début d'un marché de collecte PAP/PAV en juillet 2025. Le prestataire de collecte utilisera uniquement des camions à carburant verte (bio carburant XLT)

Commentaire

La première benne bioGNV 19T a été validée en CAO fin 2024. La benne sera livrée courant 2025 (montant 302 000 €)

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
--------------------------	---------	---------------------

D.7.1 Renouveler le parc de camions de collecte

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Transports routiers - EnR&R - Gestion des déchets - Branche Energie -

Descriptif de l'action



Sur Cholet agglomération, le transport est le 2ème secteur le plus consommateur d'énergie du territoire et représente 25 % des émissions de Gaz à effet de Serre. Les véhicules particuliers sont à l'origine de la moitié des émissions de polluants atmosphériques. Pour autant, Cholet Agglomération souhaite faire preuve d'exemplarité en engageant la transition de sa flotte de véhicules vers des modèles de véhicules non et moins émissifs, y compris pour les véhicules de collecte des ordures ménagères.

Il s'agira de renouveler au fur et à mesure le parc des camions de collecte de la régie de collecte par des camions à énergie alternative (notamment BioGNV), en fonction des contraintes techniques et technologiques, et/ou par des camions plus performants d'un point de vue environnemental.

Cible(s)

Elus, agents

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique
- Décarboner le secteur

Articulation avec les démarches de planification locales

Cholet agglomération s'engage en faveur de la mobilité alternative à la voiture individuelle et aux véhicules polluants au travers de son SCoT, de son PLUiH, de son PCAET et de la Politique Globale de Déplacements du territoire.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

La loi Finances 2024 (budget vert) s'applique.

Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Elevé Organisationnelle Moyen Financière Elevé

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de service gestion des déchets

Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Gestion des Déchets, service Achats
Élu référent	Vice-Président en charge des déchets
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	

Moyens nécessaires

Investissements	906000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions					
Moyens matériels					

Calendriers et commentaires

Calendrier

Renouvellement de une à deux bennes par an, avec dans l'AO une option obligatoire BioGNV lorsque possible. Le coût d'un camion benne BioGNV est de 302 000€.

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Taux de véhicule "propre" des flottes des collectivités (%)

Part des distances parcourues par la flotte des collectivités réalisées en véhicule "propre"

D.7.2 Renouveler une partie du parc de véhicules légers du service gestion des déchets par des véhicules légers électriques

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Transports routiers - EnR&R - Gestion des déchets - Branche Energie -

Descriptif de l'action



Sur Cholet Agglomération, le transport est le 2ème secteur le plus consommateur d'énergie du territoire et représente 25 % des émissions de Gaz à effet de Serre. Les véhicules particuliers sont à l'origine de la moitié des émissions de polluants atmosphériques. Pour autant, Cholet Agglomération souhaite faire preuve d'exemplarité en engageant la transition de sa flotte de véhicules vers des modèles de véhicules non et moins émissifs. Cholet Agglomération prévoit ainsi de décarboner sa flotte de véhicules du service de gestion des déchets.

Cette action se concrétisera par l'achat de deux véhicules électriques d'ici à 2028.

Cible(s)

Elus, agents

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique
- Décarboner le secteur

Articulation avec les démarches de planification locales

Cholet agglomération s'engage en faveur de la mobilité alternative à la voiture individuelle et aux véhicules polluants au travers de son SCoT, de son PLUiH, de son PCAET et de la Politique Globale de Déplacements du territoire.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

La loi finance 2024 (budget vert) s'applique.

Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Elevé

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de service gestion des déchets

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Gestion des Déchets, Centre Technique Municipal

Élu référent Vice-Président en charge des déchets

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements	75000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
-----------------	---------	----------------------	--------	----------------	-------

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

L'acquisition d'un véhicule électrique en 2025 coûtera 35k€, et celle d'un second en 2028 40k€. Ces véhicules viendront remplacer des véhicules thermiques de la collectivité affectés au service de gestion des déchets.

Commentaire

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Véhicules électriques supplémentaires (véhicules)

D.7.3 Utiliser des camions de collecte à énergie alternative (biocarburant XLT) pour la partie du territoire en prestation de service

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés Transports routiers - EnR&R - Gestion des déchets - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Sur Cholet Agglomération, le transport est le 2ème secteur le plus consommateur d'énergie du territoire et représente 25 % des émissions de Gaz à effet de Serre. Les véhicules particuliers sont à l'origine de la moitié des émissions de polluants atmosphériques. Pour autant, Cholet Agglomération souhaite faire preuve d'exemplarité en engageant la transition de sa flotte de véhicules vers des modèles de véhicules non et moins émissifs. Une certaine partie du territoire est en prestation de service en porte à porte pour la collecte de déchets (~20 000 habitants). Dans le cadre du renouvellement du marché public, il est prévu de demander au prestataire d'utiliser des camions de collecte énergie alternative - au biocarburant XLT.

Cible(s)

Elus, agents et prestataires

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique
- Décarboner le secteur

Articulation avec les démarches de planification locales

Cholet agglomération s'engage en faveur de la mobilité alternative aux véhicules polluants au travers de son SCoT, de son PLUiH, de son PCAET et de la Politique Globale de Déplacements du territoire.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi LOM.

Evaluation initiale

Année de début 2025 Année d'échéance 2031 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Elevé

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de service gestion des déchets

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Gestion des Déchets

Élu référent

Vice-Président en charge de la gestion des déchets

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

URBASER (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements

0 €

Frais d'exploitation

0 €/an

Moyens humains

0 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Le début du marché de collecte aura lieu en juillet 2025.

Commentaire

Le budget reste à déterminer.

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Véhicules GNV supplémentaires (véhicules)

Véhicules électriques supplémentaires (véhicules)